

**Séance du 6 avril 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Belbaraka, Destin, MM. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

**EXCUSES** : M. Boutonnet.

**SECRETAIRE** : Mme Belbaraka.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Echange de terrains situés rue Saint-Frédéric avec la SARL Izarra.

Dans le cadre d'un projet de construction de locaux à usage d'entrepôts et pour partie destinés à la location, la société Izarra, propriétaire des parcelles AN 29, 30, 230, 231 et 232 (rue Saint-Frédéric) a sollicité la ville de Bayonne afin qu'elle lui cède les parcelles dont elle est propriétaire, situées en continuité du tènement foncier de cette entreprise.

Consécutivement à cette demande, la ville de Bayonne a mené une réflexion sur les parcelles cessibles, et il en est ressorti les propositions suivantes :

- cession de partie de la parcelle AN 121 pour 360 m<sup>2</sup>, la Ville conservant 35 m<sup>2</sup> destinés à l'élargissement et l'alignement de la rue Saint-Frédéric dans le cadre de sa vocation de desserte de zone d'activité économique,

- cession de partie de la parcelle AN 123 pour 84 m<sup>2</sup>, la Ville conservant 35 m<sup>2</sup> afin de procéder à l'élargissement du virage depuis l'avenue Benjamin Gomez et d'améliorer ainsi la giration des véhicules,
- cession en totalité de la parcelle AN 126 pour 66 m<sup>2</sup>,
- cession de partie de la parcelle AN 133 pour 132 m<sup>2</sup> environ, constitutive d'une partie de l'emprise de la rue Saint-Frédéric à déclasser du domaine public.

Le montant global de ces cessions s'élève à la somme de 107 520 € compatible avec l'estimation de France Domaine du 17 mai 2016.

Par ailleurs, la ville doit effectuer des travaux de voirie au niveau de la rue Saint-Frédéric nécessitant l'acquisition de terrains propriété de la SARL Izarra portant sur parties des parcelles cadastrées AN 29 (42 m<sup>2</sup>) et AN 30 (103 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 145 m<sup>2</sup>, pour un prix de 7 250 €.

Sur cette base, un accord a été conclu avec la SARL Izarra pour la régularisation d'un échange de terrains, avec une soulte d'un montant de 100 270 € environ nets vendeur hors taxes à verser à la ville de Bayonne. Ce montant pourra légèrement varier en fonction des superficies définitivement précisées par un document d'arpentage à intervenir.

Au vu de cela, compte tenu de la nature du projet, il est demandé au conseil municipal de :

- d'une part, prononcer la désaffectation et constater le déclassement d'une partie de la rue Saint-Frédéric pour 132 m<sup>2</sup> (AN 133), étant précisé que la partie concernée étant configurée en impasse et ne desservant que les propriétés de la Ville et celles de la société Izarra, le déclassement opéré ne portera pas atteinte à la fonction de desserte assurée par ladite voie,
- d'autre part, autoriser Monsieur le Maire à signer dans les conditions ci-dessus énoncées l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec la société Izarra ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint